



Numéro 8, janvier 2008

## Message du vice-président du Caucus



Chers collègues,  
Chères collègues,

À titre de vice-président du Caucus et en mon nom personnel, je vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2008.

J'en profite pour vous inviter à la prochaine réunion de notre Caucus qui aura lieu en février prochain à Québec. Le principal point de l'ordre du jour de cette rencontre portera de la directive du Directeur général des élections du Québec d'inscrire sur la liste électorale d'une vingtaine de municipalités les membres des Premières Nations résidant sur les réserves voisines. Nous échangerons également avec les représentants du MAMR la question des chevauchements des territoires de ces municipalités avec ceux des réserves indiennes voisines. De plus, nous aurons l'occasion de recevoir le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Benoît Pelletier, et de faire le point avec lui sur différents dossiers touchant nos municipalités. Tous les membres du Caucus recevront bientôt un avis de convocation accompagné de l'ordre du jour de la rencontre. Comme toujours, cette activité est gratuite.

Je vous y attends en grand nombre.

### **Sergio Pavone**

Maire de Châteauguay,  
Vice-président du Caucus des  
municipalités voisines des  
Premières Nations

## Sommaire

- Une première en matière de partenariat entre le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) et l'UMQ 2
- Déclaration politique conjointe signée par le Conseil des Innus de Pessamit et les MRC Manicouagan et La Haute-Côte-Nord 2
- Assemblées publiques d'information sur les négociations avec les Innus 2
- Entente-cadre entre Québec et Long Point First Nation 3
- Le gouvernement du Canada lance son plan d'action relatif à la consultation des groupes de Premières Nations, de Métis et d'Inuits 3
- Projet de loi fédéral créant un tribunal indépendant 3
- Trente-trois Premières Nations optent pour le nouveau régime d'impôt foncier 4
- Un accès simplifié au financement pour améliorer l'infrastructure des réserves 4
- Investissement d'Ottawa pour une nouvelle école secondaire à Kahnawake 4
- Investissement de Québec pour une maison de jeunes à Odanak 4
- Ottawa branche Schefferville 4
- Entente avec la communauté mohawk d'Akwesasne 5
- La Sépaq et la Nation Crie de Mistassini créent une société en nom collectif pour gérer et opérer une réserve faunique 5
- Déménagement dans le Parc Forillon du site d'interprétation du mode de vie traditionnel des Micmacs de Gespeg 5
- Journée maillage Crie-Abitibi-Témiscamingue 5
- Protocole d'entente entre l'Assemblée des Premières Nations et la Banque Royale du Canada 5
- Nouvelle tentative d'Ottawa pour accorder aux Autochtones une meilleure protection en matière de droits de la personne 6
- Le Canada vote contre l'adoption de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones 6

## Une première en matière de partenariat entre le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) et l'UMQ

L'UMQ et le RCAAQ ont signé, le 21 septembre 2007, une entente de partenariat historique. Elle vise à consolider leurs liens de collaboration dans la recherche de solutions à la problématique touchant les Autochtones vivant en milieu urbain. Elle propose cinq mesures concrètes favorisant une cohabitation harmonieuse de la population autochtone et non-autochtone.



*Madame Édith Cloutier, présidente du RCAAQ, et Monsieur Jean Perrault, président de l'UMQ*

Au cours des trois dernières décennies, le nombre d'Autochtones vivant dans des centres urbains au Québec a augmenté de manière significative. Déjà, plus du tiers des membres des Premières Nations du Québec sont devenus citoyens de municipalités. Certains par choix, d'autres par nécessité. Comme le phénomène de l'urbanisation des Autochtones au Québec ainsi que ses impacts demeurent encore largement méconnus, l'UMQ et le RCAAQ se sont engagés dans le cadre de cette entente à :

- 1) Identifier et documenter les problématiques et à contribuer à la recherche de solutions
- 2) Collaborer à la réflexion sur les enjeux reliés à ce phénomène
- 3) Inciter les municipalités à spécificité autochtone et les Centres d'amitié autochtones à devenir partenaires de projets favorisant une cohabitation harmonieuse des citoyens et citoyennes, Autochtones ou non-Autochtones
- 4) Encourager la mise en œuvre d'ententes de partenariat locales

entre les municipalités à spécificité autochtone et les Centres d'amitié autochtones du Québec

- 5) Contribuer positivement à la transformation sociale des municipalités à spécificité autochtone.

### Relations intercommunautaires

## Déclaration politique conjointe signée par le Conseil des Innus de Pessamit et les MRC Manicouagan et La Haute-Côte-Nord

**Baie-Comeau, le 15 janvier 2008** – Le Conseil des Innus de Pessamit, la MRC Manicouagan et la MRC La Haute-Côte-Nord ont conclu une « Déclaration politique conjointe » qui marque un tournant majeur dans les relations entre les communautés du territoire. Cette Déclaration a été signée par le Chef Raphael Picard et les préfets Ivo Di Piazza (Manicouagan) et Jean-Marie Delaunay (La Haute-Côte-Nord).

La Déclaration vise la création d'une nouvelle relation en misant de façon prioritaire sur les projets de coopération en matière de développement économique régional. La Déclaration politique précise que les trois institutions créeront un comité de liaison et travailleront à la conclusion d'ententes spécifiques visant principalement des projets socio-économiques d'intérêts communs et de nature convergente.

*Source : Conseil des Innus de Pessamit*

### Négociations territoriales

## Assemblées publiques d'information sur les négociations avec les Innus

En tournée sur la Côte-Nord en novembre dernier, le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Benoît Pelletier, a annoncé que des assemblées publiques d'information auraient lieu au début 2008 au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord pour faire le point sur l'état des négociations territoriales avec les communautés innues.

Compte-tenu de l'avancement des pourparlers avec les communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Natashquan, il est temps d'en informer la population estime M. Antony Detroio, représentant de la population aux tables de négociation.

## Négociation d'une entente sectorielle Entente-cadre entre Québec et Long Point First Nation

Le 19 décembre 2007, le Conseil exécutif a approuvé l'entente-cadre et les lettres d'entente concernant le mandat du médiateur, la négociation d'ententes sectorielles sur la foresterie, la sécurité publique, l'assise territoriale et concernant le financement des négociations entre le gouvernement du Québec et les Algonquins de Long Point First Nation.

Ce type d'ententes de responsabilisation et de développement découle des orientations gouvernementales en la matière. Elles visent notamment l'atteinte d'une plus grande autonomie pour les communautés autochtones et d'une participation plus grande de celles-ci au développement économique et communautaire.

Source : *Gazette officielle du Québec*

## Obligation juridique de consulter et d'accommoder

### Le gouvernement du Canada lance son plan d'action relatif à la consultation des groupes de Premières Nations, de Métis et d'Inuits

**Ottawa, le 1<sup>er</sup> novembre 2007** – L'obligation juridique de consulter peut résulter d'une approbation ou de l'octroi d'une licence ou d'un permis fédéral, ou encore d'un projet ou d'une activité de petite ou grande envergure qui peuvent porter atteinte aux droits ancestraux et issus de traités (droits établis ou potentiels). Il peut s'agir, par exemple, de l'approbation d'un projet d'exploitation des ressources naturelles ou de la gestion ou de l'aliénation de la propriété de l'État.

À long terme, le plan d'action du gouvernement permettra de déterminer avec plus de prévisibilité, de certitude et de transparence comment et à quel moment tenir des consultations et, s'il y a lieu, offrir un accommodement aux groupes autochtones.

Source : AINC

## Revendications particulières Projet de loi fédéral créant un tribunal indépendant

**Ottawa, le 27 novembre 2007** – La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* doit mener à la création d'un tribunal indépendant. Celui-ci sera composé de juges de cour supérieure chargés de contribuer à la résolution des revendications particulières des Premières Nations.

La négociation demeurera le moyen privilégié de résoudre les revendications, mais lorsque des revendications ne sont pas admises aux fins de négociations, ou lorsque des négociations achoppent ou stagnent au bout de trois ans, le tribunal proposé pourrait alors rendre des décisions exécutoires. Cet organe indépendant serait formé de l'équivalent de six juges de cour supérieure à temps plein.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Chuck Strahl, et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, M. Phil Fontaine, ont également signé un accord politique leur permettant de poursuivre leur collaboration étroite sur les questions qui sont liées à la réforme du traitement des revendications particulières et qui échappent à la portée du projet de loi. L'accord établit des engagements communs visant à s'attaquer à plusieurs dossiers, dont

- l'amélioration du traitement des ajouts aux réserves;
- l'adoption d'une approche conjointe visant à régler les questions liées aux traités historiques;
- le règlement des revendications qui valent plus de 150 M\$ et qui ne sont pas visées par la politique sur les revendications particulières.

Le projet de loi C-130 et la signature de l'accord politique constituent des étapes déterminantes s'inscrivant dans l'effort global du gouvernement du Canada en vue d'améliorer et d'accélérer le processus de traitement des revendications.

Source : AINC

### Fiscalité des Premières Nation

#### Trente-trois Premières Nations optent pour le nouveau régime d'impôt foncier

**Ottawa, le 27 décembre 2007** — Trente-trois Premières Nations au Canada ont choisi d'exercer les nouveaux pouvoirs relatifs à l'impôt foncier sous le régime de la *Loi sur la gestion financière et statistiques des premières nations*.

L'impôt foncier constituera pour ces communautés une source stable et indépendante de revenus qu'elles peuvent utiliser pour établir l'infrastructure économique voulue, attirer les investisseurs et promouvoir une croissance économique durable. La Commission de la fiscalité des premières nations sera responsable d'approuver et de simplifier les lois sur l'impôt foncier élaborées par les Premières Nations et d'établir un meilleur équilibre entre l'intérêt de ces collectivités et de leurs contribuables.

Ces Premières Nations qui ont, jusqu'à présent, fait ce choix sont toutes de l'extérieur du Québec.

Source : Commission de la fiscalité des Premières Nations

### Infrastructures communautaires

#### Un accès simplifié au financement pour améliorer l'infrastructure des réserves

**Gatineau, le 3 octobre 2007** — Le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (FIPN) simplifie l'accès de fonds rendus disponibles grâce au regroupement de trois sources de financement actuelles : le volet réservé aux Premières Nations du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale d'Infrastructure Canada et du Fonds de la taxe sur l'essence, ainsi que les contributions provenant du Programme d'immobilisations et d'entretien d'AINC.

Le FIPN permettra de financer des projets visant à améliorer la gestion des déchets solides, les filières énergétiques, les routes, les ponts, la planification ainsi que l'acquisition de compétences. Il met à profit les programmes d'infrastructures actuels d'AINC qui visent directement le logement et les autres types d'infrastructures dans les réserves ainsi que l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées.

Source : AINC

### Infrastructures communautaires

#### Investissement d'Ottawa pour une nouvelle école secondaire à Kahnawake

**Kahnawake, le 20 septembre 2007** – Ottawa offre une contribution de 10 M\$ pour la construction d'une école secondaire ultramoderne à Kahnawake. La nouvelle école secondaire *Survivor* comprendra des laboratoires, des salles d'ordinateurs, une bibliothèque, une cafétéria, un gymnase et des locaux pour des formations spécialisées. Elle remplace un ensemble de 15 bâtisses.

L'architecture du nouvel établissement s'inspire des symboles de l'histoire orale des Mohawks. L'immeuble vise l'efficacité énergétique notamment par l'utilisation de la géothermie dans le chauffage et la climatisation.

Source : AINC

### Infrastructures communautaires

#### Investissement de Québec pour une maison de jeunes à Odanak

**Québec, le 20 novembre 2007** – Québec accorde une subvention pour la création d'une maison de jeunes dans la communauté abénaquise d'Odanak. Cette subvention provient du Fonds de développement pour les Autochtones et représente 50 % du coût total du projet de 372 716 \$.

La maison des jeunes d'Odanak sera aménagée dans un environnement qui regroupe plusieurs infrastructures sportives. Les jeunes auront aussi accès à un encadrement offert en collaboration avec le Centre de santé d'Odanak.

Source : SAA

### Internet

#### Ottawa branche Schefferville

Ottawa et les Naskapis de Kawawachikamach se sont entendus pour brancher Schefferville à l'Internet haute-vitesse. Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique a investi 4,7 M\$ pour installer le branchement par satellite. Les Naskapis verseront 2 M\$ sur dix ans pour bénéficier du service. Le service profitera non seulement aux Naskapis, mais également aux Innus de Matimekosh-Lac-John et aux résidents de la ville de Schefferville.

### Fonds d'initiatives autochtones

#### Ententes avec les communautés d'Akwesasne et de Betsiamites

**Québec, le 2 novembre et le 21 décembre 2007** – Québec rend accessible une aide financière destinée à soutenir le développement économique de la communauté mohawk d'Akwesasne (3,29 M\$) et de la communauté innue de Betsiamites (2,08 M\$). L'aide est étalée sur cinq ans. Une aide additionnelle de 1 M\$ est également prévue pour de l'infrastructure communautaire pour chacune de ces communautés. Ces ententes s'inscrivent dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones (FIA) qui vise à soutenir les projets susceptibles de retombées économiques importantes pour les communautés autochtones du Québec.

Le ministre Benoît Pelletier accorde également une subvention de 30 000 \$ pour consolider les assises de communication entre le Québec et la communauté mohawk d'Akwesasne. Cette entente vise à financer la rémunération d'un agent de liaison bilingue au sein de cette communauté pour trois ans. Cette dernière mesure a un caractère exceptionnel et temporaire.

Source : SAA

### Partenariat

#### La Sépaq et la Nation Crie de Mistassini créent une société en nom collectif pour gérer et opérer une réserve faunique

Le 3 octobre 2007, le Conseil exécutif a approuvé le contrat de société en nom collectif liant, à parts égales, la Société des établissements de plein air et la Nation Crie de Mistassini. La nouvelle société doit gérer et opérer la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, ses installations de même que tout territoire similaire qui pourrait lui être confié.

La Sépaq gère et administrait cette réserve faunique depuis 1997. La création de la nouvelle société en nom collectif était prévue en vertu du *Cadre de règlement se rapportant au transfert des terres entre Mistissini et Oujé-Bougoumou*, lequel découle de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec de 2002.

Source : Gazette officielle du Québec

### Partenariat

#### Déménagement dans le Parc Forillon du site d'interprétation du mode de vie traditionnel des Micmacs de Gespeg

**Gaspé, le 10 octobre 2007** – Parcs Canada et la Nation Micmac de Gespeg ont signé une entente de partenariat pour permettre à cette dernière de déménager à Pointe-Penouille, dans le parc Forillon, leur site d'interprétation qui se situe actuellement à Pointe-Navarre. Le nouveau site d'interprétation, qui sera aménagé à la fin de 2009, profitera d'une visibilité accrue en plus d'être situé près d'un site archéologique majeur. De plus, le site actuel n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce déménagement sera l'occasion d'améliorer l'offre de services aux visiteurs du parc Forillon.

### Développement économique

#### Journée maillage Crie-Abitibi-Témiscamingue

Près de 150 gens d'affaires ont participé le 5 décembre 2007 à la 5<sup>e</sup> édition de la Journée maillage Crie-Abitibi-Témiscamingue pour tenter de créer des alliances économiques entre la nation crie et les gens d'affaires de la région. Ces alliances servent surtout à développer des projets dans la région du Nord-du-Québec. Toutefois, l'Abitibi-Témiscamingue profite de cette collaboration. L'événement est organisé par le Comité de maximisation des retombées économiques de l'Abitibi-Témiscamingue (Comaxat).

### Développement économique

#### Protocole d'entente entre l'Assemblée des Premières Nations et la Banque Royale du Canada

**Ottawa, le 12 décembre 2007** – L'Assemblée des Premières Nations et la Banque Royale du Canada ont signé un protocole d'entente historique qui engage les deux organisations à collaborer en matière de développement économique, d'emploi et de durabilité de l'environnement. La Banque se joindra officiellement au *Défi aux entreprises* de l'APN.

Source : APN

### Loi canadienne des droits de la personne

## Nouvelle tentative d'Ottawa pour accorder aux Autochtones une meilleure protection en matière de droits de la personne

**Ottawa, le 13 novembre 2007** – Le projet de loi C-44 visant l'abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne des droits de la personne* a été rétabli. Cet article prive les membres des Premières Nations assujettis à la *Loi sur les Indiens* de la protection légale dont jouit normalement la population canadienne contre la discrimination.

À l'origine, il y a plus de trente ans, l'article 67 se voulait provisoire et devait permettre d'apporter certaines modifications à la *Loi sur les Indiens*.

Source : AINC

### Droits des peuples autochtones

## Le Canada vote contre l'adoption de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

**Ottawa, le 12 septembre 2007** – Le Canada a voté contre la version actuelle de la Déclaration car il considère que le texte comporte des lacunes fondamentales et que le processus pratique à suivre pour sa mise en œuvre manque de clarté. Le Canada croit aussi que certaines dispositions sont fondamentalement incompatibles avec son cadre constitutionnel et que le texte ne tient pas compte du nécessaire équilibre que le pays doit maintenir entre les droits des Autochtones à l'égard des ressources et des terres et les droits des autres citoyens.

Le Canada est favorable à l'esprit et à l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il est toutefois d'avis qu'il faut poursuivre les négociations afin de produire un texte qui méritera son appui et qui permettra de protéger véritablement les droits des peuples autochtones et non autochtones du Canada et du monde entier. Les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont également exprimé leurs préoccupations relatives à la version actuelle de la Déclaration.

Source : AINC

## Une nouvelle à nous transmettre ?

Vous désirez partager des informations avec vos collègues du milieu municipal relativement à vos relations avec les communautés autochtones de votre région ? Faites-nous parvenir vos nouvelles ou vos communiqués.

Pour de plus amples renseignements :

### **Jacques Laberge**

Conseiller aux politiques

Union des municipalités du Québec

Téléphone : 514 282-7700, poste 252

Télécopieur : 514 282-8893

Courriel : [jlaberge@umq.qc.ca](mailto:jlaberge@umq.qc.ca)

[www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca)